



ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle simultanée ? Famille de produits ? Meta SPC1

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Anios IPA - Famille de produits-META SPC1 est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 17/12/2028.

Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

LABORATOIRES ANIOS S.A.

Pave du Moulin

FR 59260 LILLE - HELLEMMES

Numéro de téléphone: +33320676767 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC1:
 - o Anios Alcool Isopropylique 70% V/V IP Sterile
 - o Anios Alcool Isopropylique 70% IP Sterile
 - o Anios Alcool Isopropylique 70% V/V
 - o Anios Alcool Isopropylique 70%
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC1: BE2019-0005-01-00
- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif pour le meta SPC1:

Propane-2-ol (CAS 67-63-0): 63.0 ?70.0 %



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC1 sont autorisés:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC1: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles validés
 - o champignons
 - o bactéries
 - o levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC1 et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Anios IPA META 1:

LABORATOIRES ANIOS S.A., FR

- Fabricant Propane-2-ol (CAS 67-63-0):

BRENNTAG , FR

BRENNTAG GMBH , DE

EXXONMOBIL PETROLEUM & CHEMICAL B.V.B.A. , BE

EXXON MOBIL CHEMICAL EUROPE, BE

GIRELLI ALCOOL SRL, IT

SASOL SOLVENTS GERMANY GMBH, DE

SHELL CHEMICALS EUROPE BV, NL

STEA SRL, IT

UNIVAR , GB

UNIVAR BLANDAIN , BE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce méta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom ANIOS IPA - Famille de produits et le numéro d'autorisation BE2019-0005-00-00.
- Voir résumé des caractéristiques de la famille de produits.



§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2
H225	Liquide inflammable - catégorie 2
H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 43 de l'AR du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 47 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 48 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition
Yeux	Lunettes de protection

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle simultanée - Famille de produits ?méta SPC1 le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

04/04/2019 17:16:10